

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES.....	3
INTRODUCTION.....	8
01 ORGANISMES COMPÉTENTS	9
1 ONEM – RVA – LFA.....	9
2 Organismes de paiement (CAPAC – syndicats).....	9
3 Services publics de l'emploi et de la formation.....	10
02 DÉMARCHES	11
1 Se présenter au service régional de l'emploi.....	11
2 Se présenter personnellement auprès d'un organisme de paiement.....	11
2.1 Introduction de la demande.....	12
2.2 Carte de contrôle.....	12
2.3 Transfert d'organisme de paiement.....	13
Principe et condition.....	13
Procédure.....	13
03 CONDITIONS D'ADMISSION AU BÉNÉFICE DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE	14
1 Nombre de jours de travail salarié requis et période de référence.....	14
2 Assouplissements.....	15
3 Calcul des journées de travail.....	16
3.1 Pour les périodes d'occupation ininterrompues à temps plein.....	16
3.2 Pour les périodes de travail à temps partiel.....	16
3.3 Journées assimilées à des journées de travail.....	16
4 Maintien de l'admissibilité suite à une interruption du chômage complet.....	17
5 Allocation du travail des arts.....	17
04 ALLOCATIONS DE CHÔMAGE POUR LES BELGES ET ÉTRANGERS AYANT TRAVAILLÉ À L'ÉTRANGER.....	18
1 Prise en compte des prestations à l'étranger.....	18
2 Prestations en Belgique pendant au moins 3 mois.....	19
2.1 Principe.....	19
2.2 Exceptions.....	19
2.3 Quel travail peut être pris en compte pour satisfaire à l'exigence des 3 mois ?.....	20
Contrat de travail.....	20
Cas particuliers.....	20
3 Modalités pour l'introduction de la demande.....	20
05 MONTANTS DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE	22
1 Dernière rémunération brute.....	22
1.1 Plafonds.....	22
1.2 En cas d'une nouvelle demande d'allocation.....	23
2 Situation personnelle et familiale.....	23
2.1 Cohabitant avec charge de famille.....	23
Définition.....	23
Notion de « revenus professionnels ».....	24
Notion de « revenus de remplacement ».....	24
2.2 Cohabitant simple.....	25
Définition.....	25
Appréciation par le directeur de l'ONEM.....	26
2.3 Cohabitant privilégié.....	26
2.4 Isolé.....	26
2.5 Contrôle de la situation familiale.....	26
Transfert d'informations entre le Registre National, les registres de la Banque Carrefour et les organismes de paiement.....	27
Transfert d'informations entre les sociétés de distribution (eau, électricité, gaz) et l'ONEM.....	27
Transmission d'informations par les polices locales.....	27
Convocation à l'ONEM et visite domiciliaire.....	28
Sanctions.....	28
3 Différentes périodes d'indemnisation.....	28
3.1 Régime général.....	28
3.2 Reprise d'un travail.....	30
3.3 Fixation d'un montant d'allocation ?.....	30
3.4 Possibilité de gel du montant ?.....	31
3.5 Prolongation de la période d'indemnisation.....	31

4	Précompte professionnel sur les allocations de chômage	31
5	Montants	31
06	OBLIGATIONS DU CHÔMEUR	34
1	Obligations ou conditions d'octroi	34
1.1	Être chomeur « involontaire »	34
	Circonstances indépendantes de sa volonté	34
	Comment identifier un emploi convenable ?	35
1.2	Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	37
1.3	Être disponible sur le marché de l'emploi	37
1.4	Être prive de travail et de rémunération	38
1.5	Être apte au travail	38
	En cas de maladie au cours de la période de chômage	38
1.6	Être en possession d'une carte de contrôle	39
1.7	Résider en Belgique	39
2	Formalités à accomplir pendant le chômage	40
2.1	Rechercher activement un emploi et collaborer aux actions du FOREM	40
2.2	Signaler une modification de la situation personnelle ou familiale du chômeur	40
2.3	En cas d'interruption de la période de chômage	41
2.4	Activation du comportement de recherche d'emploi	41
	Principe	41
	Qui est soumis à ce contrôle ?	41
	Que doit démontrer le chômeur ?	42
	Suspension de la procédure de contrôle de la disponibilité active	43
	Procédure de contrôle	45
	Sur quoi porte L'ÉVALUATION ?	47
	Que se passe-t-il lorsque le chômeur est empêché de se présenter à l'entretien ?	49
	Déménagement du jeune travailleur	49
	Que se passe-t-il pour les chômeurs qui étaient déjà suivis par l'ONEM ?	49
07	DISPENSES	50
1	Dispense pour une formation en alternance	51
1.1	Définition de la formation en alternance	51
1.2	Conditions	51
1.3	Durée	51
1.4	Modalités d'octroi et d'application	52
	Pendant la dispense	52
	À la fin de la dispense	52
2	Dispense pour une formation à une profession indépendante	52
2.1	Quelles formations ?	52
2.2	Conditions	53
	Conditions liées au demandeur	53
	Conditions liées à la formation	53
2.3	Durée	53
2.4	Modalités d'octroi et d'application	53
2.5	Avantage supplémentaire	54
	Gel de la dégressivité	54
	Bonus 6 mois	54
3	Dispense pour les formations professionnelles	55
3.1	Conditions	55
	Formations visées par cette dispense	55
3.2	Modalités d'octroi et d'application	55
4	Dispense pour les études de plein exercice	56
4.1	Conditions	56
	Conditions liées au niveau d'études	56
	Conditions liées au volume et aux horaires des études	56
	Conditions liées au demandeur	57
4.2	Durée	57
4.3	Modalités d'octroi et d'application	57
4.4	Avantage supplémentaire	58
	Gel de la dégressivité	58
	Bonus 6 mois	58
5	Dispense pour les autres formations ou études	58
5.1	Quelles formations ou études ?	58
5.2	Conditions	59
5.3	Formation à l'étranger	59
5.4	Modalités d'octroi de la dispense	60
6	Dispense pour suivre une formation par le travail	60

6.1	Quelles formations ?	60
6.2	Conditions	60
6.3	Modalités d'octroi et d'application	60
6.4	Durée	61
7	Dispense en qualité d'aidant proche	61
7.1	Conditions pour être aidant proche	61
7.2	Modalités d'octroi et d'application pour être aidant proche	62
	Demander la dispense	62
	Durée de la dispense	62
	Montant de l'allocation	63
	Conséquences pour le chômeur	63
8	Dispense pour participer à une action humanitaire	63
8.1	Conditions	63
8.2	Modalités d'octroi et d'application	64
9	Dispense pour participer à une manifestation culturelle ou sportive à l'étranger	65
9.1	Manifestation culturelle	65
9.2	Manifestation sportive ou camp d'entraînement sportif	65
10	Chômeur en recherche de travail dans l'Espace économique européen	66
10.1	Conditions	66
10.2	Formalités	66
08	TRAVAIL AUTORISÉ POUR LE CHÔMEUR	68
1	Travail effectué pour son propre compte	68
2	Travail occasionnel	69
3	Volontariat	69
3.1	Formalités avant le début de l'activité bénévole	69
3.2	Formalités pendant l'activité bénévole	70
3.3	Autorisation générale donnée par l'ONEM	70
4	Travail effectué dans le cadre d'une Agence Locale pour l'Emploi (ALE)	71
5	Poursuite d'une activité accessoire	71
5.1	Conditions	71
5.2	Formalités	72
6	L'avantage « tremplin-indépendants »	73
6.1	Durée	73
6.2	Conditions	73
6.3	Activités exclues	73
6.4	Impact sur le montant des allocations de chômage	73
6.5	Fin de l'avantage	74
7	Préparation d'une activité indépendante	74
8	Activité en tant qu'artiste	75
8.1	droit aux allocations de chômage	75
8.2	paiement des allocations	77
8.3	montant des allocations	77
8.4	dégressivité dans le temps	77
8.5	compatibilité entre le chômage et l'exercice d'une activité accessoire	78
8.6	Reconversion en journées non indemnissables	78
8.7	régime des petites indemnités	78
9	Allocation « métier en pénurie » ou « mobilité interrégionale »	79
9.1	Principe	79
9.2	Conditions	79
	Etre chômeur de longue durée	79
	Métier en pénurie ou dans une autre région	79
9.3	Avantage	79
9.4	Démarches	79
09	VACANCES ANNUELLES DES CHOMEURS	80
1	Chômeur qui a droit à des congés payés couverts par un pécule	80
2	Que signifie « être en vacances » pour un chômeur ?	81
3	Quelles formalités le chômeur en « vacances » doit-il accomplir ?	81
010	LE CHOMAGE A TEMPS PARTIEL	82
1	Définition et catégories	82
1.1	Définition	82
1.2	Catégories	82
2	Travailleurs à temps partiel volontaires	82
2.1	Conditions	82

Avoir travaillé en moyenne au moins un tiers-temps.....	83
Stage.....	83
2.2 Indemnisation.....	83
2.3 Reprise de travail.....	84
3 Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits.....	84
3.1 Conditions.....	84
3.2 Formalités.....	84
3.3 Indemnisation.....	84
4 Travailleurs à temps partiel assimilés à des travailleurs à temps plein.....	85
4.1 Conditions.....	85
4.2 Indemnisation.....	85
011 CHOMAGE TEMPORAIRE.....	86
1 Conditions.....	86
1.1 Conditions d'admissibilité.....	86
1.2 Conditions d'indemnisation.....	86
Être en possession du formulaire de contrôle.....	86
Être privé de travail et de rémunération.....	87
Être apte au travail.....	87
Résider en Belgique.....	87
Dans certains cas, être inscrit comme demandeur d'emploi.....	87
2 Démarches.....	87
3 Montant de l'allocation de chômage temporaire.....	88
012 EXCLUSIONS ET SANCTIONS.....	89
1 Motifs.....	89
1.1 Abandon d'emploi sans motif légitime.....	89
Principe.....	89
Sanction.....	89
Exceptions.....	90
Procédure de ruling.....	90
1.2 Changement d'emploi.....	90
Principe.....	90
Sanction.....	90
Exception.....	91
1.3 Licenciement suite à une faute du travailleur.....	91
1.4 Indisponibilité sur le marché de l'emploi.....	91
1.5 Non présentation au service de l'emploi ou de la formation professionnelle.....	91
1.6 Refus d'un emploi convenable ou non présentation chez un employeur.....	91
1.7 Arrêt ou échec du plan d'action individuel.....	92
1.8 Non inscription comme demandeur d'emploi.....	92
1.9 Déclaration obligatoire non faite, tardive, inexacte ou incomplète.....	92
1.10 Commencement d'une activité sans obtenir la dispense nécessaire.....	93
1.11 Usage d'une fausse marque de pointage ou de documents inexacts.....	93
1.12 Travail au noir, carte de contrôle non ou mal complétée, non présentation de la carte de contrôle.....	93
2 Remboursement des allocations.....	94
2.1 Principe.....	94
2.2 Exceptions.....	94
Erreur de l'ONEM.....	94
Bonne foi.....	94
Prescription.....	95
2.3 Procédure.....	95
2.4 Renonciation à la récupération.....	95
3 Divers.....	95
3.1 Conséquences d'un avertissement ou d'un sursis.....	95
3.2 Maladie et période de sanction.....	95
3.3 Fin d'une période de sanction.....	96
3.4 Sanctions pénales.....	96
4 Recours devant le tribunal du travail.....	96
5 Aide juridique et assistance judiciaire.....	97
5.1 Aide juridique.....	97
Aide juridique de première ligne.....	97
Aide juridique de deuxième ligne.....	97
5.2 Assistance judiciaire.....	98
5.3 Trouver un avocat spécialisé.....	98
5.4 Aide sociale.....	99
SOURCES JURIDIQUES.....	100

ANNEXES	102
6 Liste des études qui préparent à une profession où il existe une pénurie significative de main-d'œuvre.....	102
7 liste des métiers critiques et en pénurie en wallonie.....	104
8 Modèles d'actions du chômeur pour l'activation du comportement de recherche d'emploi	105
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR	106
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE	106